

168

E 1001 (E) q 1/125

*Der Bundesrat
an die Gesandtschaft der Vereinigten Staaten von Amerika in Bern*

Kopie
N 6267

Berne, 19 novembre 1879

Par sa note du 17 octobre écoulé¹, M. le Chargé d'affaires des Etats-Unis à Berne attire l'attention du Conseil fédéral sur *la propagande faite en Suisse par les apôtres du mormonisme* et exprime le désir que des mesures soient prises dans le but de mettre fin à cet état de choses, contraire non seulement aux lois des Etats-Unis, mais encore à la paix, au bon ordre et à la moralité qui sont cultivés et encouragés par tous les Etats civilisés.

En constatant avec regret qu'effectivement des agents du mormonisme ont parcouru à diverses époques et parcourent peut-être actuellement plusieurs contrées de l'Europe, y compris la Suisse, le Conseil fédéral doit faire remarquer que ces agissements n'ont eu lieu sur aucun point de notre territoire avec l'assentiment tacite des autorités fédérales ou cantonales, bien au contraire, que les lois de tous les Cantons sont aussi sévères contre la polygamie que celle des Etats-Unis dont parle la note du 17 octobre, et que, toutes les fois que des faits tombant sous le coup des lois suisses sont venus au jour, ils ont été réprimés suivant la gravité des circonstances. Il ne manquera pas d'en être de même à l'avenir.

En revanche, on ne saurait disconvenir que, aussi longtemps que les lois votées par le Congrès des Etats-Unis resteront inappliquées sur le territoire de l'Utah, il faut malheureusement s'attendre à ce qu'une propagande secrète et difficile à saisir se fasse en faveur du mormonisme dans les autres pays, et la surveillance la plus stricte ne réussira pas à empêcher des êtres libres de leur corps et de leurs biens d'émigrer vers le pays qui leur promet la satisfaction de leur idéal.

Aussi le Conseil fédéral ne peut-il qu'appeler de ses vœux le moment où les mesures sévères prises par le Gouvernement des Etats-Unis pour faire disparaître la plaie du mormonisme auront produit tous les effets qu'on en attend. A ce propos, le Conseil fédéral doit informer M. le Chargé d'affaires Fish qu'il vient d'adresser au Gouvernement américain, par l'intermédiaire de son Consul général à Washington, une demande concernant une jeune suisse, Marie Wyss, de Zäziwyl (Berne), qui s'est laissé séduire par la propagande occulte des apôtres mormons et qui, tombée dans la situation la plus malheureuse à Bear Lake County, où elle se trouve, est aujourd'hui réclamée par ses parents. Des faits de cette nature démontrent surabondamment que, pour détruire le mal, il faut commencer par en détruire la cause, et celle-ci est sans conteste l'existence d'un Etat des Mormons, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à faire place à un régime conforme aux notions de moralité et d'ordre social aussi bien qu'aux intentions du Gouvernement des Etats-Unis.

1. *Nicht ermittelt.*